



**ARRETE MUNICIPAL N° 2024\_047**  
**PORTANT AUTORISATION D'UNE VENTE AU**  
**DÉBALLAGE SUR LE DOMAINE PRIVÉ**

Le Maire de Jouy-sur-Eure,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 et suivants, L.2125-1 et suivants,
- Vu le Code de commerce et notamment les articles L.310-2, L.310-5, R.310-8, R.310-9 et R.310-19
- Vu le Code pénal et notamment les articles 321-7 à 321-8 et R.321-9 à R.321-12
- Vu le décret n° 2009-16 du 07 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du Code de commerce,
- Vu la déclaration préalable de vente au déballage réalisée par Madame ROUSSEL Viviane, 46 rue du Bout de Bas 27120 Jouy-sur-Eure, en date du 04 octobre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Madame ROUSSEL Viviane est autorisée à organiser temporairement une vente au déballage de marchandises d'occasion au 46 rue du Bout de Bas 27120 Jouy-sur-Eure.

**ARTICLE 2** : L'autorisation de vente au déballage est accordée, sur domaine privé, pour les **samedi 12 et dimanche 13 octobre 2024 de 9 h à 17 h**.

**ARTICLE 3** : Madame ROUSSEL Viviane assurera l'affichage du présent arrêté sur la porte du 46 rue du Bout de Bas 27120 Jouy-sur-Eure

**ARTICLE 4** : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois suivant sa notification devant le Tribunal Administratif de Rouen. Ce délai commence à courir à compter du jour où la présente décision a été notifiée.

**ARTICLE 5** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Préfecture de l'Eure
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Pacy sur Eure
- Madame ROUSSEL Viviane

Fait à Jouy sur Eure, le 08 octobre 2024

Le Maire,  
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 027-212703581-20241008-2024\_047-AR